

LA LNR LANCE SON APPEL D'OFFRES DES DROITS AUDIOVISUELS DU TOP 14 ET DE LA PRO D2 POUR LES SAISONS 2027/2028 A 2030/2031

PARIS, LE 2 AVRIL 2024 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby a validé ce jour le lancement de l'appel d'offres portant sur l'exploitation en France des droits audiovisuels du TOP 14 et de la PRO D2 à compter de la saison 2027/2028. A travers cet appel d'offres, l'objectif de la LNR est de poursuivre le développement du rugby professionnel français et d'avoir une visibilité à moyen terme sur l'exposition médiatique de ses championnats et sur les ressources futures liées aux droits audiovisuels.

« Le lancement de l'appel d'offres intervient dans le contexte d'une dynamique très positive pour le rugby français : les championnats n'ont jamais été aussi intenses et attractifs, l'engouement du public progresse chaque saison, les clubs français et l'équipe de France performant sur la scène européenne et internationale. Cette dynamique a encore été renforcée par la Coupe du Monde 2023 en France. Le rugby ressort ainsi aujourd'hui comme le 2ème sport le plus suivi en France. En lançant cet appel d'offres, nous souhaitons, comme la LNR l'a fait lors des précédents cycles, disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'exposition médiatique des championnats et sur les ressources futures liées aux droits audiovisuels » indique René Bouscatel, Président de la LNR.

Les accords en cours de la LNR avec CANAL+ pour les deux compétitions - et avec France 2 sur la Finale du TOP 14 - s'appliquent jusqu'au terme de la saison 2026/2027. Les droits audiovisuels proposés dans l'appel d'offres portent donc sur les saisons 2027/2028 à 2030/2031.

L'appel d'offres est composé de 4 lots - dénommés "Packs" - s'adressant à l'ensemble des acteurs télévisuels et digitaux :

- les Packs 1 et 2 proposent des droits de diffusion portant exclusivement sur le TOP 14, à la fois pour des matches en direct de saison régulière et pour des matches de phase finale, et un magazine ;
- le Pack 3 propose deux matches de TOP 14 et deux matches de PRO D2 en saison régulière, des matches de phase finale (un barrage et une demi-finale de chaque compétition), ainsi qu'un magazine chaque jour où se disputent les championnats ;
- le Pack 4 est dédié à la PRO D2, et permet de diffuser à chaque journée l'ensemble des matches en saison régulière et en phase finale, et le magazine officiel de la compétition.

Un diffuseur, dès lors qu'il obtiendra des droits sur une compétition à travers un Pack, pourra raconter le feuilleton complet de la saison sachant qu'il aura acquis un minimum de deux matches en direct par journée de saison régulière, au moins un match à chaque tour de la phase finale et un magazine.

Afin de proposer une offre cohérente aux fans, la procédure de l'appel d'offres limite à deux le nombre maximum de diffuseurs officiels par championnat, et à trois au total des deux compétitions.

Pour le TOP 14, les diffuseurs pourront sélectionner leurs cases horaires du vendredi au dimanche, et pour la PRO D2 du jeudi au samedi, parmi celles proposées dans l'appel d'offres.

Les candidats devront remettre une offre financière et une offre qualitative pour chaque Pack convoité. Les offres qualitatives, prises en compte pour désigner les meilleures offres sur chaque Pack intègrent :

- en TOP 14 : le niveau d'exposition du TOP 14 et les engagements marketing du candidat ;
- en PRO D2 : les engagements du diffuseur pour renforcer la couverture éditoriale du championnat, ainsi que ses engagements marketing.

Les candidats auront par ailleurs l'opportunité, sur les Packs qu'ils convoitent, d'étendre leur offre sur une 5ème saison (saison 2031/2032).

L'appel d'offres prévoit des prix de réserve par Pack, ainsi qu'un prix de réserve global, fixé à 130 millions d'euros sur l'ensemble des Packs. La procédure d'attribution sera automatique dès lors que les prix de réserve financiers, ainsi que les prix de réserve qualitatifs (non dévoilés aux candidats) sont atteints.

" Le TOP 14 est plus que jamais le championnat le plus attractif au monde, et la PRO D2 ne cesse de progresser et propose chaque saison un feuilleton avec des affiches de grande qualité. Pour la première fois, l'échéance des contrats audiovisuels des deux championnats sont alignés, ce qui permet à la LNR de les proposer ensemble pour le cycle débutant en 2027/2028. Ainsi, pour la première fois, un Pack - le Pack 3 - porte sur les deux championnats. La structuration de l'appel d'offres propose ainsi des offres claires et très attractives autour des deux compétitions, avec des contenus et des niveaux de prix variés selon les Packs " indique Emmanuel Eschalière, Directeur Général de la LNR. *"Nous travaillons sur cet appel d'offres depuis plusieurs mois, parce que nous souhaitons nous projeter dans l'avenir et permettre à la LNR et aux clubs de travailler dans la sérénité pour poursuivre notre développement".*

Le dossier d'appel d'offres a été adressé ce jour aux acteurs identifiés par la Ligue Nationale de Rugby comme étant susceptibles d'être intéressés. Tout acteur qui n'aurait pas été destinataire du dossier et qui serait intéressé par les droits audiovisuels du TOP 14 et de la PRO D2 peut en solliciter la communication auprès du cabinet d'avocats de la LNR (Paul Hastings - 32 rue Monceau - Paris 8è).

Les offres des candidats sont attendues le mercredi 22 mai 2024.

Une présentation du contenu des droits et de la procédure de l'appel d'offres sont joints à ce document et sont publiés sur www.lnr.fr.

Annexe : présentation détaillée des Packs

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51